

## Pacte Civil de Solidarité

....., né(e) le ..... à .....

et

....., né(e) le ..... à .....

sont convenus de conclure un pacte civil de solidarité institué par la loi n°99-944 du 15 novembre 1999, modifiée par la loi n°2006-728 du 23 juin 2006, et régi par les articles 515-1 et suivants du Code civil.

Chacun des partenaires conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels, tant mobiliers qu'immobiliers.

Fait en un exemplaire et passé au greffe du Tribunal d'Instance de .....,  
le .....